

REPUBLICQUE FRANCAISE

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MAI 2020

COMMUNE DE
LUITRÉ-
DOMPIERRE

L'an deux mil vingt, le quatorze mai à vingt heures les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle polyvalente de Dompierre-du-Chemin (respect des préconisations gouvernementales édictées dans le cadre de la pandémie du COVID 19) sous la présidence de Monsieur Joël MAUPILLÉ, Maire, après convocation en date du 5 mai 2020 adressée individuellement par écrit à chacun des membres.

Présents : M. BALLUAIS, maire délégué.

Adjoints : Mme GALODE – M. ROGER – M. TALIGOT – M. DELAUNAY JP – M. PIVETTE – M. GARDAN – M. DELAUNAY M – M. CORBIN -
Conseillère municipale : Mme CHEMIN

Nombre de Conseillers :

En exercice :	28
Présents :	11
Votants :	25
Pouvoirs :	14

Excusés : Mme SALMON (pouvoir Mme CHEMIN) – Mme BLIN (pouvoir M. MAUPILLÉ) – M. BÉCHU (pouvoir Mme GALODÉ) – Mme PAQUET – M. SEYEUX (pouvoir M. ROGER) – Mme BELAIR (pouvoir M. ROGER) – M. PARIS (pouvoir à M. TALIGOT) – M. GÉHANNIN (pouvoir à M. DELAUNAY JP) – Mme MAILLARD (pouvoir M. JP DELAUNAY) – M. BESNIER (pouvoir à M. PIVETTE) – Mme GARCIES (pouvoir à M. PIVETTE) – Mme BETTON – Mme MORAZIN (pouvoir à M. GARDAN) – M. PHILIPPART (pouvoir à M. DELAUNAY M) – M. LIGER – M. MAURAI (pouvoir à M. CORBIN) – Mme BERTEL (pouvoir à M. CORBIN)

Secrétaire de séance : Madame Monique GALODÉ est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 MARS 2020

M. le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte-rendu du 12 mars 2020.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020/050 : TENUE DE LA SEANCE A HUIS-CLOS

Monsieur Le Maire ouvre la séance en rappelant que cette séance se tient dans des conditions particulières compte tenu de la pandémie du COVID 19. Il rappelle que depuis le début de la crise, il a été acté que le quorum passe de la moitié à un tiers des membres et que le nombre de procurations possibles passe d'une à deux par élu.

De plus, le nombre de participants pour tous les rassemblements ou réunions étant limité à dix personnes, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de se réunir à huis-clos.

Vote à mains levées : 25 votants

Pour : 25

La proposition de M. le Maire étant adoptée à l'unanimité, la séance se déroulera à huis-clos.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020/051 - RAMASSAGE SCOLAIRE – PARTICIPATION DE LA SELLE-EN-LUITRE

Rapporteur : Mme GALODÉ

Depuis la dissolution du syndicat, le fonctionnement de ce service est intégré dans le budget communal. Par délibération n°2019/064 en date du 18 avril 2019, la participation de la commune de LA SELLE-EN-LUITRE en a été déterminée en prenant en compte les dépenses suivantes :

- 1.1 Salaires et charges des accompagnatrices pour une année civile
- 1.2 Frais de gestion du service : 10% du montant ci-dessus

Il est précisé que la commune historique de Dompierre-du-Chemin n'ayant pas de circuit de ramassage scolaire, la participation demandée correspondait aux seuls frais de gestion.

Les dépenses sont : l'assurance responsabilité civile – la participation à Fougères Agglomération (498 €) – le temps passé par le service administratif –

	Réalisé 2019	Prévisions 2020
DEPENSES		
Frais de gestion	1 183.61	1 200.00
Salaires/Charges des accompagnatrices (2019/2020 : +1.5%)	11 836.15	12 000.00
TOTAL DEPENSES	13 019.76	13 200.00

RECETTES		
Frais de gestion :		
Participation Dompierre-du-Chemin : $1\ 183.61\ € / 3 =$	394.54	400.00
Frais de gestion + Accompagnatrices :		6 400.00
Participation La Selle-en-Luitré ($11\ 836.15/2$) + 394.54 €	6 312.61	
Participation Luitré ($11\ 836.15/2$) + 394.51 €	6 312.61	6 400.00
TOTAL RECETTES	13 019.76	13 200.00

Récapitulatif LA SELLE-EN-LUITRÉ :

Participation prévisionnelle 2019 : 5 594.23 €
 Participation réelle 2019
 6 312.61 – 741.25 (reliquat 2018) : 5 571.36 €
 Trop perçu.....22.87 €

Participation 2020 :

Participation prévisionnelle : 6 400.00 €
 Trop versé 2019 : -22.87 €
 Provision 2020.....6 377.13 €

Après avoir entendu l'exposé de Mme GALODÉ, le conseil municipal décide (vote à mains levées : 25 votants – 25 pour)

➤ De fixer la participation de la Commune de La Selle-en-Luitré à 6 377.13 € pour l'année 2020.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020/052 : FAMILLES RURALES – CONVENTION FINANCIERE

Rapporteur : Mme GALODÉ

Monsieur le Maire propose de renouveler, pour l'année 2020, la convention financière avec l'Association Familles Rurales, gestionnaire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. L'association Familles Rurales s'engage à développer l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 15 révolus.

Les enfants sont répartis par tranche d'âge :

- Bouille de Fripouille : espace jeux pour les 0 à 3 ans
- Ribambelle : pour les 3 à 12 ans

Pour 2019, l'aide de la commune à la réalisation de l'objectif et des actions retenues s'est élevée au total à 36 460 €. Pour 2020, les crédits ouverts au budget sont de 40 960 €.

Dépenses 2019 : 106 844 €

Recettes 2019 : 120 515 €

Après avoir entendu l'exposé de Mme GALODÉ, le conseil municipal décide (vote à mains levées : 25 votants – 25 pour)

➤ **D'autoriser M. le Maire à signer la convention pour 2020.**

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020/053 : PÔLE COMMERCIAL – PÔLE SANTE – REMISE DE LOYER

Dans le cadre de la pandémie du COVID-19, des commerces et services de proximité ont dû cesser leur activité. Sont concernés sur le territoire de Luitré-Dompierre :

- Le salon de coiffure
- L'institut de beauté
- Le cabinet d'ostéopathie

Pour leur permettre de passer ce cap difficile et de redémarrer au mieux leur activité, M. le Maire propose une remise de leur loyer pendant 3 mois.

Salon de coiffure : 223.02 € HT x 3 = 669.06 €

L'institut de beauté : 163.02 € HT x 3 = 489.06 €

Le cabinet d'ostéopathie : 206.03 € x 3 = 618.09 €

TOTAL.....1 776.21 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (vote à mains levées : 25 votants – 25 pour) :

➤ **La remise du loyer pour une durée de 3 mois.**

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020/054 : ASSOCIATION DE GESTION DES MARPA DE MUEZ – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

La pandémie du COVID-19 a eu des répercussions importantes sur le fonctionnement de ces deux établissements. Afin d'aider l'association à faire face aux dépenses supplémentaires liées à cette crise, M. le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 3 800 € laquelle se répartit entre les deux communes de Luitré-Dompierre et Parcé comme suit :

- Luitré-Dompierre : 1 881 habitants x 1.50 € = 2 822 €
- Parcé : 652 habitants x 1.50 € = 978 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (vote à mains levées : 22 votants – 22 pour – 3 abstentions : Mme GALODÉ – M. PIVETTE et M. ROGER)

➤ **De verser à l'association de gestion des MARPA de Muez une subvention de 2 822 € (Participation de Luitré-Dompierre)**

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020/055 : PÔLE SANTE – REGULARISATION DES CHARGES 2019

M. le Maire propose de fixer pour 2020 le montant des charges comme suit :

	2019			2020
	Provisions	Coût réel	Trop perçu	Provisions
Infirmières	150.00	140.50	113.00	150.00
Ostéopathe	100.00	94.30	68.00	100.00

Montant des charges payées par la commune :

(Chauffage, électricité, eau, taxes foncières, téléphone ostéopathe) : 6 187 €

Remboursement des charges par les locataires : - 2 819 €

Reste à charge de la commune : 3 368 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (vote à mains levées : 25 votants – 25 pour)

➤ **De reconduire, pour l'année 2020, le montant des provisions pour charges :**

✓ Cabinet de soins infirmiers : 150 €/mois

✓ Cabinet d'ostéopathie : 100 €/mois

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020/056 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – IMMEUBLE SITUÉ 44 AVENUE DE BRETAGNE (DOMPIERRE-DU-CHEMIN)

En raison du droit de préemption urbain institué sur la commune de Dompierre-du-Chemin, commune déléguée de Luitré-Dompierre, Maître Antoine MORIN, notaire à Rennes, a adressé à la mairie une déclaration d'intention d'aliéner qui concerne l'immeuble ci-après :

Propriétaire : Mme VAN OSCH Alida fille de Monsieur VAN OSCH Gérardus, décédé

Adresse : 44 Avenue de Bretagne

Superficie : 25a 00ca

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (vote à mains levées : 25 votants – 25 pour)

➤ **De ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien.**

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020/057 : DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, DE FONDS DE COMMERCE ET DE BAUX RURAUX

En raison du droit de préemption sur les fonds artisanaux, de fonds de commerce et de baux ruraux institué sur la commune de Luitré, commune déléguée de Luitré-Dompierre, Madame Alexandra LESUEUR, cédante, a déposé en mairie une déclaration de cession d'un fonds de commerce situé 18 rue de Normandie à Luitré (35133 Luitré-Dompierre) à usage de pharmacie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (vote à mains levées : 25 votants – 25 pour)

➤ **De ne pas exercer son droit de préemption sur ce fonds de commerce**

Objet de la délibération n°2020/058 : RESIDENCE DES CHÊNES – AMENAGEMENT EXTERIEUR ÎLOT LOGEMENT SOCIAUX

Rapporteur : M. BALLUAIS

M. Balluais présente au conseil municipal le devis établi par le Syndicat de Voirie de Fougères Nord Elargi relatif aux aménagements des abords de l'îlot des 4 logement sociaux construits par FOUGERES HABITAT. Celui-ci comprend la fourniture et la pose de clôtures et le bâchage des talus. Il s'élève à 13 334.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

➤ **Considère qu'il convient d'effectuer, dès à présent, les aménagements extérieurs du fait de l'arrivée très prochaine des locataires**

➤ **Autorise M. le Maire à signer le devis établi par le SVFNE d'un montant de 13 334.40 € TTC.**

DECISIONS DU MAIRE :

M. le Maire informe le conseil municipal des décisions prises depuis la dernière séance :

- **Bons de commande signés depuis le 20/02/2020**

ALAIN ANGENARD	Taille haie	579,00
SPORT & CO	2 filets pour buts de handball	670,00
CDG35	Conseil en recrutement	774,00
GEOSOFT	Cimetière migration vers nouvelle application	1 584,00
GROUPE PIERRE LE GOFF	Achat 2 000 masques masque hygiène 3 plis	1 680,00
AMF	Achat de 3 000 masques chirurgicaux	2 100,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Achat de 1 881 masques chirurgicaux	658,00
FOUGERES AGGLO	Achat de 1 881 masques lavables (Participations de Fougères Agglo 50% et de l'Etat 25% déduites	2 140,00

- **Exercice du droit de préemption**

Le 4 mai 2020, le Maire a signé trois décisions relatives au non-exercice du droit de préemption sur les biens suivants afin de permettre aux notaires d'établir les actes de vente

Luitré :

Propriétaire : M. ROQUET Bernard

Adresse : 20 rue St Martin

Superficie : 3a 12ca

Luitré :

Propriétaire : Consorts BELAIR / BETTON

Adresse : 12 rue du Vendelais

Superficie : 1ca

Dompierre-du-Chemin

Propriétaire : Mme BELLIER Chantal

Adresse : 8 rue Durandal

Superficie : 6a 88ca



Le Maire,

Joël MAUPILLÉ

